



Le Pays des Savanes

PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

11 JUIL. 2013

ARRIVÉE

Transmis A.....

Conseil Communautaire du 27 Juin 2013

DELIBERATION N°03A-CC /2013/CCDS BIS
MODIFIANT ET COMPLETANT LA DELIBERATION
N°03A-BR /2013/CCDS PORTANT SIGNATURE DE
L'AVENANT AU MARCHE RELATIF A
L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA CCDS – LOT
1 CLOISON/PAROI

L'an deux mil treize et le vingt-sept juin à seize heures, le conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de délibérations de l'hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de M. Charles RINGUET

Titulaire présents :

Messieurs Charles RINGUET, Monsieur Robert PUTCHA, Adelson MAGLOIRE, Monsieur François MINFIR, Madame Karine ZULEMARO

Titulaires absents excusés : M. Jean-Claude MADELEINE

Secrétaire de séance : Karine ZULEMARO

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des marchés publics,
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;
Vu la délibération n°03A-BR /2013/CCDS ,
Vu l'avis favorable du bureau de la CCDS en date du 21 juin 2013,
Vu le pv de carence du conseil communautaire du 25 juin 2013

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **ACCEPTE** de confier à :

**ENTREPRISE FAUBERT Charles Artisan
13 rue des Alamandas
97354 REMIRE-MONTJOLY
SIRET 402 969 778 0040**

La réalisation de travaux supplémentaires de fourniture et de pose de faux-plafond dans les locaux administratifs de la CCDS, 1 et 5 rue Raymond Cresson à Kourou.

Article 3 : **PREND EN CHARGE** cette opération qui s'élève à 18 560 euros. Etant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CCDS.

Article 4 : **APPROUVE** l'avenant proposé.

Article 5 : **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces y afférant.

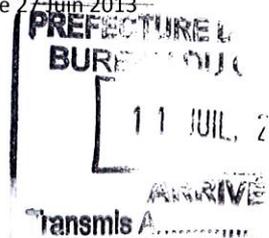
Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 20
- Nombre de conseillers présents : 5
- Pour : 4
- Contre :
- Abstention(s): 1

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 27 juin 2013
Pour extrait et certifié conforme

P°/Le Président, empêché et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président

Charles RINGUET





Le Pays des Savanes

Conseil Communautaire du 27 Juin 2013

DELIBERATION N°03A-CC /2013/CCDS BIS
MODIFIANT ET COMPLETANT LA DELIBERATION
N°03A-BR /2013/CCDS PORTANT SIGNATURE DE
L'AVENANT AU MARCHE RELATIF A
L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA CCDS – LOT
1 CLOISON/PAROI

L'an deux mil treize et le vingt-sept juin à seize heures, le conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de délibérations de l'hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de M. Charles RINGUET

Titulaire présents :

Messieurs Charles RINGUET, Monsieur Robert PUTCHA, Adelson MAGLOIRE, Monsieur François MINFIR, Madame Karine ZULEMARO

Titulaires absents excusés : M. Jean-Claude MADELEINE

Secrétaire de séance : Karine ZULEMARO

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des marchés publics,
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;
Vu la délibération n°03A-BR /2013/CCDS ,
Vu l'avis favorable du bureau de la CCDS en date du 21 juin 2013,
Vu le pv de carence du conseil communautaire du 25 juin 2013

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **ACCEPTE** de confier à :

**ENTREPRISE FAUBERT Charles Artisan
13 rue des Alamandas
97354 REMIRE-MONTJOLY
SIRET 402 969 778 00040**

La réalisation de travaux supplémentaires de fourniture et de pose de faux-plafond dans les locaux administratifs de la CCDS, 1 et 5 rue Raymond Cresson à Kourou.

Article 3 : **PREND EN CHARGE** cette opération qui s'élève à 18 560 euros. Etant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CCDS.

Article 4 : **APPROUVE** l'avenant proposé.

Article 5 : **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces y afférant.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 20
- Nombre de conseillers présents : 5
- Pour : 4
- Contre :
- Abstention(s) : 1

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 27 Juin 2013
Pour extrait et certifié conforme

P°/Le Président, empêché et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président

Charles RINGUET





Le Pays des Savanes

Conseil Communautaire du 27 Juin 2013

**DELIBERATION N°03B-CC /2013/CCDS BIS
MODIFIANT ET COMPLETANT LA DELIBERATION
N°03B-BR /2013/CCDS PORTANT SIGNATURE DE
L'AVENANT AU MARCHE RELATIF A
L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA CCDS – LOT
4 ELECTRICITE (COURANT FORT, COURANT
FAIBLE) /CLIMATISATION**

L'an deux mil treize et le vingt-sept juin à seize heures, le conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de délibérations de l'hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de M. Charles RINGUET

Titulaire présents :

Messieurs Charles RINGUET, Monsieur Robert PUTCHA, Adelson MAGLOIRE, Monsieur François MINFIR, Madame Karine ZULEMARO

Titulaires absents excusés : M. Jean-Claude MADELEINE

Secrétaire de séance : Karine ZULEMARO

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu le Code des marchés publics,
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;
Vu la délibération n°03B-BR /2013/CCDS ,
Vu l'avis favorable du bureau de la CCDS en date du 21 juin 2013,
Vu le pv de carence du conseil communautaire du 25 juin 2013

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **ACCEPTE** de confier à :

**EIFFAGE ENERGIE GUYANE
ZI COLLERY III – BP 487
97302 CAYENNE
SIRET 518 137 823 00028**

La réalisation de travaux supplémentaires : mise en place d'alimentation pour volets roulants, d'éclairage extérieur, de projecteurs, d'hublots anti-vandales et de clavier d'alarme, dans les locaux administratifs de la CCDS, 1 et 5 rue Raymond Cresson à Kourou.

Article 3 : **PREND EN CHARGE** cette opération qui s'élève à 3926,05 euros. Etant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CCDS.

Article 4 : **APPROUVE** l'avenant proposé.

Article 5 : **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces y afférant.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 20
- Nombre de conseillers présents : 5
- Pour : 4
- Contre :
- Abstention(s): 1

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 27 Juin 2013
Pour extrait et certifié conforme

P°/Le Président, empêché et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président


Charles RINGUET






Le Pays des Savanes

Conseil Communautaire du 27 Juin 2013

**DELIBERATION N°03B-CC /2013/CCDS BIS
MODIFIANT ET COMPLETANT LA DELIBERATION
N°03B-BR /2013/CCDS PORTANT SIGNATURE DE
L'AVENANT AU MARCHE RELATIF A
L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA CCDS – LOT
4 ELECTRICITE (COURANT FORT, COURANT
FAIBLE) /CLIMATISATION**

L'an deux mil treize et le vingt-sept juin à seize heures, le conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de délibérations de l'hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de M. Charles RINGUET

Titulaire présents :

Messieurs Charles RINGUET, Monsieur Robert PUTCHA, Adelson MAGLOIRE, Monsieur François MINFIR, Madame Karine ZULEMARO

Titulaires absents excusés : M. Jean-Claude MADELEINE

Secrétaire de séance : Karine ZULEMARO

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu le Code des marchés publics,
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;
Vu la délibération n°03B-BR /2013/CCDS ,
Vu l'avis favorable du bureau de la CCDS en date du 21 juin 2013,
Vu le pv de carence du conseil communautaire du 25 juin 2013

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **ACCEPTE** de confier à :

**EIFFAGE ENERGIE GUYANE
ZI COLLERY III – BP 487
97302 CAYENNE
SIRET 518 137 823 00028**

La réalisation de travaux supplémentaires : mise en place d'alimentation pour volets roulants, d'éclairage extérieur, de projecteurs, d'hublots anti-vandales et de clavier d'alarme, dans les locaux administratifs de la CCDS, 1 et 5 rue Raymond Cresson à Kourou.

Article 3 : **PREND EN CHARGE** cette opération qui s'élève à 3926,05 euros. Etant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CCDS.

Article 4 : **APPROUVE** l'avenant proposé.

Article 5 : **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces y afférant.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 20
- Nombre de conseillers présents : 5
- Pour : 4
- Contre :
- Abstention(s): 1

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 27 Juin 2013
Pour extrait et certifié conforme

P^o/Le Président, empêché et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président


Charles RINGUET

